

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2021-128

PUBLIÉ LE 12 MAI 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /**

89-2021-05-12-00007 - Délégation de signature SPL trésorerie d'Avallo, (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques de l'Yonne

89-2021-05-12-00007

Délégation de signature SPL trésorerie d'Avallo,

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne  
**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AVALLON**  
**12 Rue BOCQUILLOT**  
**89200 AVALLON**

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE D'AVALLON

La comptable, responsable de la trésorerie d'AVALLON

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à **Madame CAMBURET Carine, Inspectrice des Finances Publiques**, échelon de renfort à la DDFIP de l'Yonne, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, et en son absence à **Madame PERRIER Maïté, Contrôleuse des Finances Publiques** ou **Madame RIFFAULT Véronique, contrôleuse des Finances Publiques**

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Madame BOUGIS Corinne	<i>contrôleuse</i>	<i>6 mois et 3 000 €</i>
Monsieur MAYENOBE Pierre	<i>Contrôleur</i>	<i>6 mois et 3 000 €</i>

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne

A AVALLON, le 12 mai 2021

Le comptable,



Chann LAGRANGE  
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques